

MAIRIE  
DE  
**SIAUGUES STE MARIE**  
43 300

---

Tél : 04 71 74 21 42

Fax : 04 71 74 29 09

## **COMPTE-RENDU**

### **Conseil Municipal 26/02/15**

#### **Présents :**

G. RUAT/ Y. ATTARD /BOURDIER C. / A. CARLET / A. LIONNET/ P. MARTIN/ / A. RICHARD / M. ROBERT  
/ C.ROYER/ D. VAUZELLE / D. VIALLET/ C. VIGOUROUX

#### **Absents- Excusés :**

C. RATAIL/ S. COHADE/ C. LIOTARD

#### **Procuration :**

C. BOURDIER a donné procuration à S. COHADE

C. LIOTARD a donné procuration à A. CARLET

#### **1/Approbation du dernier compte rendu :**

**Le compte rendu du précédent conseil qui s'est tenu le 09/01/15 a été approuvé à l'unanimité.**

#### **2/Dossier de subventions en cours :**

##### **2.1 : Maison Communale**

**2.1.1**Demande de subvention au titre de **la DETR2015.**

Ce dossier a été remis complet le 14 janvier 2015.

Aujourd'hui nous sommes dans l'attente de l'attribution de subvention qui devrait avoir lieu en avril/mai 2015

Le permis de construire est déposé. Comme il concerne un établissement destiné à recevoir du public, sa durée d'instruction est de 6 mois à compter de la date de dépôt (soit pas avant le 14 juillet 2015).

### **2.1. Demande de subvention au titre de CG2D**

Au même titre que la DETR, la Commune a déposé en janvier un dossier sollicitant l'obtention d'une subvention du Conseil Général. Cette subvention pourrait être bonifiée en insérant une clause d'insertion sociale dans les marchés de travaux.

### **2.2 Etude de faisabilité extension du camping municipal**

Cette étude a été lancée le 04/02/15 avec le concours du Cabinet ALLIANCE, en concertation avec le Conseil Régional et le SMAT. Le Maire informe le Conseil Municipal de la candidature à l'appel à projets « Pôle Pleine Nature en Massif-Central »

### **2.3. Numérotation des habitations du bourg de SIAUGUES-SAINT-ROMAIN**

Ce chantier a commencé le 23/02/15. Un arrêté municipal a été pris afin de fixer les modalités de la pose et du renouvellement des plaques portant les numéros. En fin de travaux, il sera établi un relevé définitif portant les noms des rues et la numérotation des habitations afin de l'envoyer aux services préfectoraux.

### **2.4. Sécurisation du garage communal**

Dans le cadre de la mise en sécurité du garage communal, servant d'entrepôt pour le matériel roulant du service technique, M le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager les travaux de sécurisation du garage communal : pose d'une alarme, protection des ouvertures, jusqu'à concurrence de 8 000 € HT.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat relatif. Délibération adoptée à l'unanimité.

## **3. Achat d'un tracteur :**

La Commission agricole et les services techniques de la mairie se sont réunis à plusieurs reprises afin d'établir un cahier des charges en fonction des attentes des employés municipaux, des contraintes techniques liées à l'utilisation de ce tracteur ainsi qu'aux contraintes financières de la commune.

Parmi les huit propositions, une première sélection de quatre tracteurs a d'abord été effectuée. Parmi les quatre, c'est le tracteur de marque CLAAS Arion 420 M qui a été retenu pour un investissement de 63 800 € HT et une soule après reprise de 55 800 €. L'épareuse et la lame de déneigement sont adaptables.

A l'unanimité le conseil municipal autorise M le maire à passer la commande de ce tracteur.

#### **4. Déclassement terrains/ Enquête publique**

- Une demande d'achat de terrain situé à VERGONZAC (N° cadastral : C 846) a été faite par M. GALLERON Vincent. Pour réaliser cette opération il faut préalablement le déclasser du domaine public de la commune.

Ce terrain sera vendu au prix de 4€/ mètre carré, la surface exacte du terrain restant à déterminer par le géomètre, les frais d'acte et de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal autorise le maire à déclasser ce terrain et à passer la vente dans les conditions précitées.

#### **5. Délibérations relatives au Personnel**

##### **- 5.1.IAT (Régime d'Indemnités Pour les Agents Territoriaux)**

Conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale, il convient de saisir le Comité Technique Paritaire pour avis sur le projet de délibération relatif au régime indemnitaire.

Suite à un avis favorable, le Maire propose d'adopter un régime indemnitaire pour tous les titulaires avec effet rétroactif.

A l'unanimité, la délibération est adoptée.

##### **-5.2.Indemnités stagiaires :**

L'indemnité aux stagiaires n'est pas obligatoire en dessous de 2 mois de présence.

##### **OBJET: Autorisation pour l'accueil et modification des conditions d'indemnisation de stagiaires**

Le Maire explique aux conseillers municipaux que la Commune est parfois amenée à accueillir des stagiaires dans le cadre d'un cursus scolaire.

Si une rémunération est obligatoire pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, il n'en est rien pour les autres.

Aussi, pour les stages d'une durée comprise entre 6 semaines et 2 mois, le Maire propose qu'une indemnité soit attribuée et que cette indemnité soit au maximum portée à 13.75% du plafond horaire de la sécurité sociale. Les stages inférieurs à 6 semaines sur l'année scolaires ne seront pas indemnisés.

Après en avoir débattu et sur proposition du Maire, le Conseil municipal :

Autorise le Maire à accueillir et à indemniser les stagiaires accueillis pour une durée supérieure à 6 semaines mais inférieure à deux mois dans les conditions explicitées.

#### **6. Appels d'offres**

### **6.1 : Station-service :**

Un appel d'offre a été réalisé pour le renouvellement du contrat cadre. C'est un contrat par lequel les parties prévoient la conclusion de contrats ultérieurs selon certaines modalités.

Il a été réalisé pour 4 ans et porte sur un marché subséquent (jusqu'à 5 fournisseurs peuvent être retenus)

Pour chaque livraison, les fournisseurs retenus lors de l'appel d'offre sont contactés et c'est le moins disant qui est alors retenu.

La commission appel d'offre pour la station service se réunira le 12/03/15

### **6.2 : Espaces Verts : Appels d'offres**

**Tonte** : Renouvellement pour les Espaces verts pour 2 lots :

1er lot : portant sur le terrain de foot et ses annexes. Une entreprise a répondu à l'appel d'offre.

2é lot : Il concerne le bourg de SIAUGUES. En attente de réponses

Après analyse des différentes offres, il sera étudié la possibilité de faire effectuer les travaux par les services municipaux après acquisition de matériel adapté.

## **7. DIVERS**

### **- Qualité des eaux**

- Sur 3 prélèvements des eaux de Ste MARIE : aucune non conformité n'a été relevée.
- Sur les prélèvements des eaux de CHANTUZIER aucune non-conformité chimique au cours de la dernière année.

### **- Délégué AMBROISIE :**

C'est J.P. VISSAC agent municipal qui sera délégué après une formation dispensée par les services de l'Agence Régionale de Santé. Il sera le référent municipal sur l'éradication de l'ambrosie et fera un point régulier avec les services concernés sur la propagation de cette plante invasive et particulièrement allergisante.

### **- Partenariat avec le tour cycliste d'Auvergne**

**Objet : Signature de la Convention de Partenariat avec Tour Auvergne**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de candidater à être ville Départ et/ou ville d'arrivée du Tour d'Auvergne 2015. Cette manifestation sportive a lieu du 24 au 26 juillet 2015.

Elle réunit 20 équipes de 6 coureurs avec 3 personnels encadrants par équipe..

Le Maire expose les avantages de l'organisation d'une telle épreuve sur la Commune. En effet, le Tour AUVERGNE est une épreuve nationale et internationale renommée en Europe. Elle permettrait d'animer le territoire communal et intercommunal et d'être vecteur d'externalités positives en terme d'image et financier pour le commerce local, les établissements de l'hôtellerie et de la restauration.

La commune pourrait se voir verser une subvention de 7 000 € par la communauté de communes du Langeadois et prendrait à sa charge 10 000 € pour être ville Départ et ville d'Arrivée.

Après débat, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention et prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.

- **Maison Relais** :

Les responsables de cette structure nous ont informés d'un projet de déménagement dans le langeadois.

- **Elections Départementales le 22/03/15** :

- Organisation du vote

- 7h30 – 11h : A. CARLET – A. RICHARD – A. LIONNET
- 11h – 14h : P. MARTIN – C. BOURDIER – D. VIALLET
- 14h – 18h : Y. ATTARD – C. ROYER – D. VAUZEL
- DEPOUILLEMENT : A. CARLET – G. RUAT - D. VAUZELLE- A. RICHARD – Y. ATTARD – M. ROBERT – C. ROYET – C. BOURDIER.

Prochain Conseil Municipal : samedi 28 mars 2015 à 9heures.